*Mise en garde :
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le vendredi 18 septembre 2026 à 15 h 00 1800, boulevard Saint-Joseph

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, conseillère d'arrondissement
Monsieur Ludovic FERMELY, conseiller d'arrondissement
Monsieur Jacques FILION, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Alexandra Enache, secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Moris Markarian, directeur d'arrondissement par intérim

---

CA26 19 0200

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 18 septembre 2026, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA26 19 0201

Dépôt de la réponse du directeur d'arrondissement par intérim informant la personne contact désignée de la conformité de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 16 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056)

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Nancy BERTHELOT

Il est recommandé :

de prendre acte du dépôt de la réponse du directeur d'arrondissement par intérim transmise à la personne contact désignée afin de l'informer de la conformité de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 16 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02 1266765006

CA26 19 0202

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le 1900 NOTRE-DAME S.E.C pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de redéveloppement de l'ancien site du CLSC, situé au 1900, rue Notre-Dame

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le 1900 NOTRE-DAME S.E.C. pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de redéveloppement de l'ancien site du CLSC, situé au 1900, rue Notre-Dame.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

_____

Un débat s'engage.

_____

M. Filion demande pourquoi l'urgence de faire approuver l'entente.

M. Moris Markarian directeur d'arrondissement par intérim, donne les clarifications demandées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1266470018

_____

CA26 19 0203

Demander au comité exécutif de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », déposée en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, et autoriser une affectation maximale de 60 000 $ provenant du surplus de gestion de l'arrondissement afin d'en assumer les frais variables

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

de demander au comité exécutif, conformément au deuxième alinéa de l'article 19 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056), de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine »;

d'autoriser, sous réserve de cette désignation, une affectation maximale de 60 000 $ provenant du surplus de gestion de l'arrondissement afin d'assumer les frais variables liés à la préparation et à la tenue de cette consultation publique, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :

de désigner l'Office de consultation publique de Montréal à titre d'instance responsable de la tenue de la consultation publique portant sur l'objet de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », déposée en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1266739006

_____

Période d'intervention des membres du conseil

Les élus ont tous exprimé leur contentement concernant les frais à déboursés pour la consultation publique de la pétition intitulée « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine »

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 15 h 14.

_____	_____
Julie-Pascale PROVOST	Alexandra Enache
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement substitut

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2026.

CA26 19 0206